

**Objet : Mission CSPS – Réhabilitation accès déchèterie**

**D  
E  
C  
I  
S  
I  
O  
N**

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

**Considérant** la nécessité de passer un marché de prestation intellectuelle pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'accès à la déchèterie intercommunale, sur la commune de Saint-Cyprien,

**Considérant** le montant estimatif s'élevant à 2 000,00 euros HT,

**Considérant** que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

**Considérant** les offres reçues de :

- TECHNIBAT & ASSOCIES, pour un montant de 1 750,00 euros HT,
- QUALICONSULT, pour un montant de 1 800,00 euros HT,

**Considérant** que l'offre du cabinet TECHNIBAT & ASSOCIES est économiquement la plus avantageuse,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

De conclure avec TECHNIBAT & ASSOCIES un marché de prestation intellectuelle pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'accès à la déchèterie intercommunale, sur la commune de Saint-Cyprien.

### **ARTICLE 2 :**

Le montant de la dépense induite, soit 1 750,00 euros HT (2 100,00 euros TTC) est inscrit au budget principal de la Communauté.

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

**11 FEV. 2022**

**Le Président  
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20220211-2022-02-05Db-AU  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022